

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22.01.2018

Dossier complet le :

22.01.2018

N° d'enregistrement :

F09318P0025.

#### 1. Intitulé du projet

REDEFINITION DU TERRAIN DE FOOT, REQUALIFICATION DES LOGEMENTS GARDIENS EN VESTIAIRES, RENOVATION DE LA BUVETTE ET CREATION DE NOUVELLES TRIBUNES

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Nice - Mairie de Nice

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

ESTROSI Christian

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 0 | | 6 | 0 | 0 | | 8 | 8 | 8 | | 0 | 0 | 0 | | 1 | 5 |

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique : 44, sous-rubrique : d	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface du terrain à aménager : 6912m<sup>2</sup></li> <li>- Superficie de la parcelle cadastrale : 40.241m<sup>2</sup></li> <li>- Unité foncière globale : 47971m<sup>2</sup></li> <li>- Rénovation du bâtiment : 129.77m<sup>2</sup></li> <li>- Future extension du bâtiment : 49,80m<sup>2</sup></li> <li>- Rénovation de la buvette : 14,30m<sup>2</sup></li> </ul>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Fort de son histoire et de sa situation, le quartier du Ray se trouve à l'entrée Nord de la Ville, en lien direct avec le centre-ville. Ce territoire, anciennement agricole, a été progressivement urbanisé dans les années 70. Lieu emblématique de l'histoire de la cité, porteur de potentialités nouvelles et inscrit sur un axe structurant majeur qui descend depuis l'amphithéâtre des collines jusqu'à la mer, le Ray est un secteur à enjeux à l'échelle de la ville de Nice. Aujourd'hui la réalisation et la mise en service du nouveau stade à l'échelle du quartier vont engendrer la démolition du stade et des tribunes existants ainsi que leur reconstruction partielle avec :

- la création d'un nouveau terrain de foot (90 m x 45 m),
- la création de nouvelles tribunes et d'une rampe PMR,
- la rénovation du bâtiment (ex logements gardiens) et sa transformation en vestiaires,
- une future extension du bâtiment (49m<sup>2</sup>) dédiée aux sanitaires, à une salle de réunion et à une infirmerie,
- la rénovation de la buvette,

- Surface du terrain à aménager : 6912m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

La ville de Nice s'est engagée à apporter une attention toute particulière à la requalification du site du Ray dans le but de préserver et de confirmer l'identité sportive du site ; ce quartier a au fil de son histoire développé un caractère unique et forgé une tradition profonde autour du football.

L'objectif est de créer un équipement sportif de proximité à l'échelle du quartier, un stade de foot, avec les installations nécessaires à son bon fonctionnement (tribunes, vestiaires, salles de réunion, buvettes).

L'un des enjeux majeurs est d'apporter une amélioration environnementale du site : diminution de l'imperméabilisation du sol, traitement paysager des espaces libres, plantation d'arbres, requalification totale des réseaux sur le site.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont programmés de mars à décembre 2018.

#### A/ Partie "Bâtiment" :

- Ré-aménagement des ex-logements des gardien en vestiaires : tous corps d'états (désamiantage, maçonnerie, courants fort et faible, plomberie-CVC, menuiseries bois/PVC, ravalement des façades, étanchéité, faux-plafonds, peinture)
- Réhabilitation de l'ex-buvette (façades et intérieur)
- Extension de 49 m<sup>2</sup> (salle de réunion, infirmerie et WC) : tout corps d'état

#### B/ Partie "Génie civil / Aménagements extérieurs" :

- Terrassements mécanique et manuel
- Création de murs de soutènement en béton banché matricé
- Création d'un rampe PMR en stabilisé
- Création de tribune en béton armé
- Création d'un terrain en synthétique de 45\*90m
- Création de clôtures pare-ballon de 8m de haut
- Création d'une clôture périphérique (y compris mur-bahut) en barreaudage métallique au nord (+ design)
- Création de 4 mâts d'éclairage de 14m de haut
- Aménagement des accès en stabilisé
- Plantation d'arbres.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

#### Terrain de football:

Le terrain de football à 11 en pelouse synthétique de dimensions 90 m x 45 m (aire de jeu) répondra aux exigences de la FFF et sera donc homologué avec traçage pour le football à 11 et le football à 8.

- Pour les compétitions, il pourra être utilisé par les catégories de jeunes suivantes en honneur: U13, U15, U17 et U19. En ce qui concerne les Seniors : la série 2ème division (la + petite du District), avec dérogation possible en Promotion de 1ère division.
- Pour les entraînements : par l'ensemble des clubs et des équipes de Nice-Nord, notamment l'Entente Saint-Sylvestre-Nice-Nord (550 licenciés) qui en sera le club résident, mais aussi le FC Cimiez (180 licenciés), le SMAC, l'ASBTP ou le CASE... soit un potentiel de + de 1 000 licenciés.
- Potentiel d'accueil également pour 500 scolaires par semaine : Collèges Valéri et Saint-Barthélémy, groupes scolaires Ray-Gorbella qui utilisaient jusqu'en 2016 le terrain stabilisé du Koczur Ferry.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un Permis d'Aménager qui a été déposé le 17 novembre 2017.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface du terrain à aménager :	6912m <sup>2</sup>
- Unité foncière globale :	47971m <sup>2</sup>
- Surface de plancher du bâtiment (ex-logement gardien) et sa transformation en vestiaires et future extension du bâtiment dédiée aux sanitaires, à une salle de réunion et à une infirmerie :	179.57 m <sup>2</sup> (dont 129.77 m <sup>2</sup> du bâtiment existant et 49.80 m <sup>2</sup> d'extension).
- Rénovation de la buvette :	14,30m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 7 ° 15 ' 57 " Lat. 43 ° 42 ' 11 "

Quartier LE RAY  
35, Avenue du RAY - 06000 NICE

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Non

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nice (commune du littoral des Alpes-Maritimes)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bruit généré par l'autoroute A8 - arrêté préfectoral 12-02-1999</li> <li>- Bruit généré par la ligne SNCF arrêté préfectoral 12-02-1999</li> <li>- Bruit généré par les infrastructure terrestres - arrêté préfectoral 18-08-2016</li> <li>- Plan d'exposition au bruit de l'Aéroport - arrêté préfectoral 08-02-2005</li> </ul>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone se trouve dans un périmètre de protection des Monuments Historiques : la Villa ARSON et ses jardins.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PPR Inondation Paillon 17-05-1999</li> <li>- PPR Cavités souterraines 05-12-2008</li> <li>- PPR Inondation Basse vallée du Var 18-04-2011</li> <li>- PPR Incendie de forêt 07-02-2017</li> <li>- PPR Mouvement de terrain : porte à connaissance 22-04-2016</li> </ul>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, les travaux d'aménagement du stade nécessiteront des terrassements en déblais/remblais : - déblais : environ 4 000 m <sup>3</sup> - remblais : 1 000 m <sup>3</sup> (en réutilisant les matériaux béton concassés présents sur place suite à la démolition des anciennes tribune du stade). Les déblais excédentaires seront évacués vers une décharge de matériaux inertes agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Terrain est situé sur un secteur fortement urbanisé et la tribune Nord du stade au droit de laquelle va se déployer le projet n'accueillera aucune espèce protégée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet : le projet n'est pas situé à proximité des 3 sites Natura 2000 de Nice qui sont : - Vallons obscurs - Corniches de la Riviera - Basse vallée du Var

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- PPR Mouvement de terrain : porte à connaissance 22-04-2016
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Peu ou pas d'impact dû au projet, compte tenu du faible effectif (300 personnes). Aucune aire de stationnement ne sera prévue dans le projet, la présence du tramway assurant un accès facilité au site (idéalement assurée par la ligne 1 du tramway située sur le boulevard Gorbella).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront générées par : - les spectacles de match de foot (spectateurs des matchs) - la buvette (les supporters).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain de grands jeux sera éclairé par 4 mats positionnés aux angles du stade . Les émissions lumineuses seront néanmoins plus limitées qu'avant (à l'époque le stade du Ray était deux fois plus grand).
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas de rejets polluants spécifiques. Rejets limités essentiellement aux engins de chantier en phase travaux. Des mesures de protections seront prises en phase travaux afin de limiter les rejets de poussière dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant les eaux usées, les bâtiments seront raccordés au réseau public. Concernant les eaux pluviales après validation d'une étude de sol, elles seront infiltrées dans le sol. Si l'étude sera défavorable le projet sera raccordé au réseau public.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation : les déchets récoltés sur le site seront ménagers, donc non dangereux (buvette avec tri sélectif).



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'impact dû au projet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation sportive de la zone reste inchangée. Seule la taille des installations est revue à la baisse.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de terrain de grands jeux vient en complément d'un parc paysager d'1,8 ha qui va se développer à l'endroit de l'ancien stade du Ray, permettant d'ouvrir le secteur formant actuellement une enclave urbaine.

Futur poumon vert situé dans les quartiers nord ce projet voit sa vocation sportive confirmée par ce terrain de grands jeux.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement, des mesures compensatoires sont prévues notamment le déplacement et la mise en place de nids d'hirondelles sur la Mairie Annexe Raoul Bosio, très proche du futur projet.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des réponses au formulaire, il n'apparaît aucun point négatif relatif au projet présenté ;

La ville de Nice s'est engagée à apporter une attention toute particulière à la requalification du site du Ray dans le but de préserver l'environnement. Compte tenu du faible effectif (300 personnes), il est par conséquent estimé que le projet présenté devrait être dispensé d'une étude d'impact.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : notice explicative de la demande de permis d'aménager pour la création d'un futur équipement sportif en cours d'instruction auprès de la Mairie de NICE.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nice

le, 22-01-2018

Signature

SERVICE ARCHITECTURE  
ET  
DEVELOPPEMENT DURABLE  
AGENCE D'ARCHITECTURE  
D'ARTS ET D'ARCHITECTURE D'ARTS  
ARCHITECTES D'ARTS

cliquant sur le cadre ci-dessus

